

Les salariées d'Harmonie Mutuelle en grève

Elles souhaitent une revalorisation de leurs salaires. La direction ne ferme pas la porte et a constitué un groupe de travail.



80 salariées d'Harmonie Mutuelle ont débrayé, lundi.

Elles sont remontées les salariées d'Harmonie Mutuelle à La Roche-sur-Yon. Lundi, elles étaient environ 80 (sur 216 salariées) à manifester devant les locaux du boulevard d'Italie, employées du centre d'appel, du service relation adhérents et du service gestion et développement.

En cause : des salaires qu'elles estiment trop faibles au regard du travail qu'elles fournissent. « Les tâches s'accumulent et les exigences de notre hiérarchie sont de plus en plus importantes, reproche Graziella Naegele, porte-parole de ses camarades grévistes. On nous demande de l'expertise, des connaissances techniques, une qualité de réponse irréprochable... mais nos salaires, eux, n'augmentent pas. » Les salariées en colère avancent un salaire de 1 000 € par mois, « alors que le salaire moyen de l'entreprise est de 2 700 € », affirment-elles.

« Deux ans déjà »

La colère ne date pas d'hier. « Cela fait deux ans qu'on dénonce cette situation », explique Graziella Naegele. La semaine dernière, un préavis de grève pour la journée du lundi 1^{er} décembre a été déposé au niveau national.

Le message a été entendu par la direction : « Un groupe de travail a été constitué pour évoquer nos revendications », confirme la porte-parole. Mais pour l'instant, « aucune proposition ne nous a été faite ». Les grévistes ne désarmeront pas. « Si rien ne vient, on reconduira notre action », promettent-elles en chœur.

Pour la directrice des ressources humaines d'Harmonie Mutuelle, « ces négociations interviennent dans le cadre des négociations salariales annuelles. Rien de plus normal dans une entreprise où l'on a toujours accordé une place prépondérante au dialogue social ».

Cependant, la directrice tient à apporter quelques précisions à la suite des chiffres avancés par les salariés. « 2 700 € brut correspond au salaire médian et c'est un chiffre brut. » Quand au salaire minimum : « Personne n'est rémunéré en dessous de 19 000 € bruts par an, alors que le smic est de 17 345 € », rectifie-t-elle. Elle aussi affiche une volonté de « travailler sur les évolutions possibles, dans un contexte national qui, il faut le reconnaître, n'incite pas à l'enthousiasme ».

J.-P. G.